

25^{ème} Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien
7-11 juin 2021

Point 14.3 de l'ordre du jour : Application du paragraphe 6 de la
Résolution 73/925 de l'AGNU (FAO)

Déclaration de la République de Maurice

La République de Maurice se félicite des mesures prises par la FAO aux fins de l'application de la Résolution 73/295 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

De fait, il est à noter que les institutions spécialisées des Nations Unies ont pris un ensemble d'importantes mesures qui s'alignent sur la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies. À titre d'exemple, le 30 avril 2021, le Conseil d'administration de l'Union postale universelle (UPU) a tenu compte des recommandations suivantes émanant du Bureau International de l'UPU pour l'application de la Résolution 73/295 :

- (a) reconnaître officiellement désormais, qu'aux fins de toutes les activités de l'UPU, l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de Maurice ;
- (b) demander à Maurice de tenir l'UPU régulièrement informée, à travers le Bureau International, de toute décision concernant les opérations postales internationales sur l'archipel des Chagos ;
- (c) cesser l'enregistrement, la distribution et l'envoi de tout timbre-poste émis par le soi-disant « Territoire britannique de l'océan Indien » (« TBOI ») ;
- (d) s'abstenir de faire référence, dans la documentation de l'UPU, au soi-disant « TBOI » ou au fait que l'archipel des Chagos fait partie des territoires d'outre-mer du RU qui sont collectivement membres de l'UPU ; et
- (e) prendre toute autre mesure visant à veiller à l'application de la Résolution 73/295 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Au regard de ses discussions, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre un projet de résolution qui suit les grandes lignes de ces recommandations au prochain Congrès de l'Union postale qui doit se tenir du 9 au 27 août 2021 à Abidjan, en Côte d'Ivoire pour adoption.

La délégation de Maurice croit savoir que des mesures similaires sont envisagées par d'autres institutions de l'ONU. Les mesures prises par la FAO sont donc très opportunes et, étant donné que la FAO a indiqué que l'application de la Résolution 73/295 serait un processus continu, nous souhaiterions recevoir des mises à jour régulières sur les mesures qu'elle prendra.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.